CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Déclaration d’activité enregistrée sous le n° 93060572506 auprès de la Direction régionale de l’économie, de l’emploi du travail et solidarités (DREETS)

1. Désignation

FRASER FORMATION est un organisme de formation professionnelle, dont le siège est situé

Au 20 RUE VERDI 06000 NICE.

FRASER FORMATION met en place et dispense des parcours de formation diplômants associant des stages en entreprise.

Les formations sont dispensées dans nos locaux au 20 rue Verdi 06000 NICE ou en distanciel.

Les offres proposées sont :

* TP Assistant de direction ;
* TP Secrétaire assistant médico-social ;
* TP Secrétaire assistant ;
* TP Secrétaire comptable ;
* TP Comptable assistant ;
* TP Gestionnaire comptable et fiscal ;
* TP Gestionnaire de Paie ;
* TP Réceptionniste en hôtellerie ;
* TP Assistant ressources humaines.

Les contenus des programmes sont détaillés dans les programmes de formation et remis aux stagiaires, cependant le formateur peut se réserver le droit de les modifier en fonction du niveau du participant.

2. Objet et champ d’application

Les présentes conditions générales de vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formations professionnelles effectuées par FRASER FORMATION pour le compte d’un client.

Toute commande de formation auprès de FRASER FORMATION implique l’acceptation sans réserve du client des présentes conditions générales de vente.

Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d’achat.

3.Methode de formation

La formation est dispensée par des intervenants professionnels issus du monde de l’entreprise.

Nos formations sont dispensées dans l’individualisation.

* L’apprenant en présentiel travaille en autonomie sur des supports élaborés et/ou sélectionnés par le centre de formation et en accompagnement avec les formateurs du centre.
* L’apprenant avance à son rythme.
* L’apprenant en distanciel avance à son rythme et organise sa journée de travail. Il n’y a pas de classes virtuelles.
* Le parcours de formation peut être revu et adapté afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.
* Des ateliers en petits groupes peuvent être organisés si l’apprenant rencontre une difficulté particulière lors de son parcours de formation. (Sur demande et en présentiel uniquement).
* L’apprenant en distanciel peut prendre rendez-vous avec le formateur afin de bénéficier d’une session de soutien en Visio ou par téléphone, si besoin.
* Des points réguliers en face à face ou par téléphone, permettront de réajuster le parcours de formation et d’appliquer des mesures correctives si besoin.

Tout au long de la formation, différents travaux sous forme d’exercices, mise en situation, étude de cas, QCM etc.…seront à restituer pour correction. La formation étant dans l’individualisation, il est possible que votre formateur donne aux apprenants d’un même parcours de formation, des travaux de charges et de difficultés différents, en fonction du rythme de chacun.

La formation demande un investissement personnel. Le stagiaire doit montrer un certain intérêt et doit également faire preuve d’initiatives et d’autonomie.

Pour les formations en distanciel les formations sont dispensées de façon asynchrone avec envoi de supports, exercices, mises en situation, QCM, par émail, intervention des formateurs par téléphone, émail, visioconférence etc…

4.Modalites d’inscription :

Toute inscription prend effet à réception du bulletin d’inscription signé par le client ainsi que le devis et la convention de formation dûment signés, visés et datés.

Ce formulaire comprend les coordonnées du stagiaire, le niveau d’étude, diplômes obtenus la prestation choisie et la date de session.

FRASER FORMATION convoquera le stagiaire pour un entretien individuel avec le responsable pédagogique et effectuera des tests d’évaluation et de positionnement correspondant à la prestation choisie.

Au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de la formation, Fraser formation enverra au stagiaire, une convocation de formation contenant les informations pratiques du déroulé de sa formation : horaires, lieu etc.

A l’entrée en formation une réunion d’information est organisée. À cette occasion le stagiaire se verra attribuer, le livret stagiaire, le règlement intérieur et une attestation d’entrée en formation.

En fin de formation, un entretien est organisé pour le bilan de fin de formation entre le stagiaire et le référent pédagogique à cet effet il délivré au stagiaire un bilan de fin de formation et une attestation de fin de formation.

**Epreuves aux titres professionnels**

L’examen déroule dans notre structure les frais d’examen sont compris dans le tarif de la formation. En cas d’échec à la certification le repassage des épreuves est soumis à des frais d’inscription et de dossier d’un montant de 250.00€ net de taxes

5. Documents contractuels

FRASER s'engage à faire parvenir au client

Soit : une convention de formation professionnelle (contrat signé entre l’organisme de formation et une personne morale (entreprise qui achète la formation) rédigée selon les articles l 63 53 1 et 63 53 2. Du code du travail

Cette convention précisera l’intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix.et conditions de règlement.  
Tout contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Cette convention sera établie en double exemplaires et devra être retournée à FRASER FORMATION soit par courrier postal soit par émail ou remise en mains propres et devra être dûment signée et visée, par les deux parties.

6. Devis et attestation

Pour chaque formation, FRASER FORMATION s’engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de le retourner à FRASER FORMATION, daté, signé et tamponné, avec la mention « bon pour accord ».

7. Responsabilité

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

Le client déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

FRASER FORMATION ne peut être tenue responsable d’aucun dommage ou perte d’objets et effets personnels apportés par les stagiaires. Il appartient au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

Le stagiaire s’engage à prévenir son référent pédagogique et formateur en cas de mécontentement du parcours de formation au plus vite, pendant la durée de la formation.

8.Responsabilité du centre de formation

FRASER FORMATION s’engage à fournir la formation avec application.

FRASER FORMATION n’est tenue qu’à une obligation de moyens.  
En conséquence, FRASER FORMATION sera responsable uniquement des dommages directs résultant d’une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l’exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.   
En toutes hypothèses, la responsabilité globale de FRASER FORMATION au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

9. Assiduité du stagiaire en formation

Tout stagiaire inscrit à un parcours de formation au sein du centre FRASER FORMATION, s’engage à être assidu et à s’investir personnellement ainsi qu’à investir le temps nécessaire à la bonne exécution de l’action de formation dans la période de formation qui a été convenue.

Fraser Formation ne pourra pas être tenu responsable de tout manquement d’assiduité de la part du stagiaire.

Le stagiaire s’engage à s’informer de manière pro-active sur les sessions d’examen disponibles et à se présenter aux sessions d’examen pour lesquelles il est inscrit.

Fraser Formation ne pourra pas être tenu responsable en cas de la non-participation du candidat aux sessions d’examen.

Le seul fait d’avoir suivi une formation ne garantit en aucun cas la réussite aux évaluations de certification.

Fraser Formation n’est pas tenu de continuer à assurer le parcours de formation après la date convenue de fin de formation.

Fraser Formation s’engage en revanche à assurer un suivi du stagiaire concernant sa recherche d’emploi dans les 6 mois après sa date de fin de formation.

10. Période de stage en entreprise

Pour chaque formation certifiante, une période de stage en entreprise est prévue. Fraser Formation peut aider le stagiaire à orienter ses recherches. La recherche d’un stage en entreprise reste l’entière responsabilité du stagiaire.

Fraser Formation ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la non-exécution du stage en entreprise du stagiaire.

Pendant toute la durée du stage en entreprise, le stagiaire s’engage à respecter l’ensemble des règles de l’entreprise d’accueil, dont le règlement intérieur et la charte informatique.

11. Supports en formation

Le centre Fraser formation fournit l’ensemble des supports nécessaires à la formation et au passage des épreuves finales

Des brochures et ouvrages spécialisés sont à disposition des apprenants pour consultations dans les locaux de FRASER FORMATION.

Des ouvrages complémentaires à la charge du stagiaire peuvent être à prévoir si le stagiaire en éprouve la nécessité.

Le stagiaire s’engage à :  
- n'effectuer aucune reproduction ni diffusion de matériel ou documents qui appartiennent à FRASER FORMATION sans l'accord écrit et préalable de FRASER FORMATION ;

- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de FRASER FORMATION

12. Prix et modalités de paiement

Nos tarifs sont indiqués en euros nets de taxes, Fraser formation n'étant pas assujetti à la TVA. Les prix et les modalités de facturation sont indiqués au stagiaire sur le devis et sur la convention de formation.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation de formation, à la réception de la facture.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Pour les clients relevant de la prise en charge par le CPF via la plateforme mon compte formation de la caisse des dépôts et consignation : voir les conditions générales pour les formations éligibles au compte personnel de formation via la plateforme de mon compte formation.

13. Règlement par un OPCO

Si le client bénéficie d’un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la formation. Le client est tenu de présenter l’accord de financement lors de l’inscription.

Dans le cas ou FRASER FORMATION ne reçoit pas la prise en charge de l’OPCO au 1er jour de la formation, l’intégralité des couts de formation sera facturée au client.

14. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation doit être envoyée par écrit à FRASER FORMATION : au 20 rue Verdi 06000 NICE ou par courriel à fraserformation06000@gmail.com

Pour toute annulation de moins de 10 jours ouvrables avant le début de formation, le montant total de la formation sera exigé.

Il sera également proposé dans la limite des places disponibles, le report de l’action de formation dans les 6 mois à venir. L’indemnité sera alors utilisée pour le cout de la nouvelle session.

15.Non-execution de la formation par le stagiaire

Le stagiaire pourra également annuler son inscription à une session de formation selon les conditions et modalités suivantes : cas de force majeure

* Refus de l'employeur du congé de formation en raison d'un impondérable professionnel ;
* Retour à l'emploi ;
* Accident où décès du stagiaire ou d'un proche ascendant où descendant de premier niveau ;
* Maladie ou hospitalisation du stagiaire ;

Le stagiaire devra informer le centre Fraser formation et lui transmettre les pièces justificatives.

En cas d’abandon de la formation pour un cas de non force majeure, la totalité du cout de la formation sera exigée. En cas de force majeure seules les heures réellement effectuées seront facturées.

16. Conséquences en cas d’annulation de la formation par l’organisme de formation

FRASER FORMATION se réserve le droit de reporter ou d’annuler le cycle de formation en cas de force majeure, elle en informe alors l’entreprise et/ou le stagiaire concerné dans les plus brefs délais.

FRASER FORMATION ne pourra être tenu pour responsable de la non-exécution de la formation dans le cas où il serait empêché par un cas de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure toutes circonstances extérieures et hors de contrôle avec justificatifs à l’appui par exemple :

* Accident où décès du formateur ;
* Maladie ou hospitalisation du formateur ;
* Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement ;
* Procédure de sauvegarde ou de liquidation judiciaire de l'organisme de formation ;
* Catastrophes naturelles ;
* Pandémie.

FRASER FORMATION aura l’obligation d’organiser à nouveau une session de formation à une date ultérieure qui sera communiquée à l’entreprise et/ ou le stagiaire dans les meilleurs délais.

Dans le cas où un évènement de force majeure intervenant en cours de parcours de formation, oblige le centre de formation à fermer ses locaux, Fraser Formation pourra proposer de continuer d’assurer le suivi des apprenants qui sont initialement en présentiel, en distanciel si la situation le permet. En cas de refus de l’apprenant, le contrat de formation sera rompu et Fraser Formation facturera au prorata des heures effectuées.

Dans le cas ou FRASER FORMATION se verrait dans l’obligation d’annuler totalement la session de formation, la totalité du montant de la formation sera remboursée au client.

17. Propriété intellectuelle et droit d’auteur

Les supports de formation, quelle qu’en soit la forme (papier, numérique, électronique…) sont protégés par la propriété intellectuelle et droit d’auteur, leur reproduction partielle ou totale ne peut être effectuée sans l’accord de FRASER FORMATION.

Le client s’engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou une partie de ces documents.

*L’utilisation des supports remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Toute reproduction ou représentation constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Il appartient au*

*Client de se conformer à l’ensemble des réglementations applicables.*

FRASER FORMATION est titulaire des droits de propriété intellectuelle des différents supports de formation remis aux stagiaires et ces derniers ne peuvent faire qu'un usage personnel et ne peut être transmis à des tiers de quelques façons que ce soit. Tout usage à des fins commerciales ou professionnelles est strictement interdit.

18. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à FRASER FORMATION sont utiles pour le traitement de l’inscription.

Le client est prévenu que Fraser Formation s’engage à protéger les données à caractère personnel de toute atteinte.

19.Loi applicable et attribution de compétences

Les présentes conditions générales de vente sont encadrées par la loi française, en cas de litige survenant entre FRASER FORMATION et le client, la recherche d’une solution amiable sera privilégiée, à défaut,

Le client pourra saisir soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.